

PAR COURRIEL

Québec, le 28 août 2025

Madame Judith Saint-Louis
Greffière
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
88, chemin Masson
Lac-Masson (Québec) J0T 1L0

N/Réf. : M609463

Madame,

Je vous informe que le règlement 215-2025 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, par lequel le conseil décrète un emprunt de 30 500 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Katia Chastenay, CPA auditrice
Directrice de la normalisation,
de l'information financière et du financement